



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12\_INT\_029

Déposé le : 18.09.2012

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Ethique et cultures religieuses : discipline à part entière ?**

## Texte déposé

Le 2 juillet 2012, le Conseil d'Etat a adopté le Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO).

Selon l'article 6 de la LEO, « Les domaines généraux de formation ainsi que les disciplines sont définis dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire. La discipline "Ethique et cultures religieuses", notamment, est dispensée aux élèves de l'école obligatoire. »

Afin de préciser l'application de cet Art. 6 al.3 LEO, le règlement (RLEO) arrête dans son article 4:

*«1 L'enseignement éthique et cultures religieuses est dispensé à tous les élèves, dans le respect des convictions de chacun. Il est dénué de tout prosélytisme.*

*2 Cette discipline est mentionnée dans la grille horaire. Elle est associée à une autre discipline, selon les objectifs du plan d'études romand.»*

Il faut d'abord saluer le fait que la LEO et le RLEO aient pris en compte la motion que nous avons déposée (Motion Claude Schwab et consorts pour une révision de l'article 53 de la loi scolaire concernant l'histoire biblique), largement adoptée par le Grand conseil le 28 septembre 2010, avec les implications suivantes:

- un changement d'intitulé («Histoire biblique» devient «Ethique et cultures religieuses») et donc d'objectifs et de contenus,
- une adaptation de la discipline au Plan d'Etudes Romand (PER),
- son inscription dans la grille horaire,

- sa déontologie (absence de prosélytisme, respect des convictions de chacun)
- le fait qu'elle soit dispensée à tous les élèves (suppression de la possibilité de dispense).

Mais afin de préparer la mise en œuvre de cette nouvelle disposition, il serait toutefois nécessaire de clarifier la portée d'un des termes du RLEO, qui parle de discipline «associée» à une autre, de préciser les modalités de cet enseignement et de donner une information aux différents partenaires, à l'instar de ce qu'a fait le canton du Jura lors d'un changement analogue en 2008 (dans ce domaine sensible, le Jura a pris des mesures pour accompagner cette évolution, d'une part en soignant l'information aux parents et d'autre part en veillant à une formation adéquate des enseignantes et enseignants).

J'ai ainsi l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Quel sens donner au terme «associée»? De quelle nature sera la relation entre les deux disciplines? Une existence à part entière est-elle garantie pour «Ethique et cultures religieuses»?
2. Quelle discipline sera associée à «Ethique et cultures religieuses»?
3. La dotation horaire attribuée à la discipline «Ethique et cultures religieuses» permettra-t-elle d'atteindre les objectifs du Plan d'Etudes Romand (PER)? Et sera-t-elle distincte de la discipline à laquelle elle est associée?
4. Quelle est la formation spécifique requise pour les enseignantes et enseignants chargé-e-s d'enseigner «Ethique et cultures religieuses»?
5. Quelles seront les modalités d'évaluation de la discipline «Ethique et cultures religieuses»?
6. Quelle information sera donnée aux parents et aux enseignantes et enseignants pour préparer et accompagner ce changement?

Saint-Légier – La Chiésaz, le 18 septembre 2012

Claude Schwab

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

x



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Schwab Claude

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

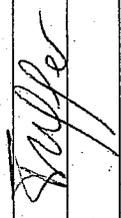
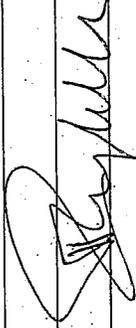
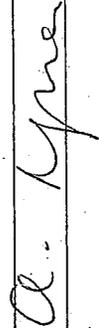
Voir liste jointe

Signature(s) :

## Liste des députés signataires – état au 28 août 2012.

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Baillif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérard	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Brélaz Daniël	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Deiarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie 
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe 	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip 
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne 	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent 
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryck Jacques 	Ruch Daniel	Wyssa Claudine 
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydló Alexandre	Züger Eric